

# L'ARS Île-de-France poursuit son action en faveur de l'accès à l'IVG

Santé publique | 15 mars 2017

## Communiqué de presse

**L'ARS Île-de-France a mis en place en 2014 le programme FRIDA (Favoriser la Réduction des Inégalités d'Accès à l'Avortement). Elle prolonge aujourd'hui son action en publiant un plan régional d'accès à l'IVG qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du Projet régional de santé 2018-2022.**

**Ce plan vise, d'une part à renforcer les actions déjà engagées pour améliorer le parcours des femmes et leur permettre un accès à une offre diversifiée, et d'autre part, à intégrer au programme existant les mesures nouvelles prévues dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé.**

Le projet régional FRIDA 2014-2017, articulé autour de la notion de parcours de santé, prévoyait trois axes d'intervention majeurs :

- l'information et l'éducation à la santé des femmes ;
- la question centrale de l'accès aux soins et de l'offre de soins sur le territoire ;
- l'analyse des données disponibles pour mieux connaître et comprendre les difficultés du recours à l'IVG

Un bilan d'étape de FRIDA a été réalisé en 2016. Il s'appuie notamment sur un rapport publié par l'Observatoire Régional de Santé d'Île-de-France (1) qui documente l'évolution régionale du recours et de l'offre au cours des quatre dernières années. Ce bilan souligne les avancées avec, par exemple, une amélioration du système d'information, des partenariats renforcés entre les acteurs et les institutions, le dynamisme de réseaux de santé périnatale très investis ou encore des taux de recours qui diminuent chez les femmes de moins de 24 ans. Cependant, des disparités territoriales perdurent, tant en termes de recours qu'en termes d'offre hospitalière ou de ville. Ces disparités se traduisent par d'importants déplacements au sein de la région, des territoires de la périphérie vers Paris.

Ce bilan a permis à l'Agence régionale de santé Île-de-France de capitaliser sur les progrès réalisés et de concentrer ses efforts sur les points restant à améliorer sur le territoire francilien. Le plan régional d'accès à l'IVG actualisé qui en résulte porte une double ambition : amplifier les actions engagées pour améliorer le parcours des femmes et leur permettre un accès à une offre diversifiée, et mettre en place les mesures nouvelles prévues dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé.

Plusieurs objectifs structurent ce plan :

- développer l'offre d'IVG instrumentale sous anesthésie locale, tant en établissement de santé qu'en centres de santé, à travers la diffusion du cahier des charges régional en établissement de santé et la mise en place d'actions de formation, de tutorat et d'accompagnement des projets en centres de santé ;
- développer l'offre d'IVG médicamenteuse en ville, proposée par les médecins et désormais par les sages-femmes, qu'il conviendra d'accompagner par le renforcement de l'offre des formations requises ;
- porter attention au respect des conditions organisationnelles nécessaires à la prise en charge des femmes en milieu hospitalier (précisées dans un cahier des charges régional) par la poursuite du travail d'audit mené par l'ARS dans les établissements franciliens ;
- rester vigilant, en tant qu'ARS, quant au maintien d'une offre diversifiée et de proximité, dans le cadre de la constitution des Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) et de l'élaboration de leurs projets médicaux ;
- sécuriser la prise en charge des situations urgentes ou complexes, pour des femmes sollicitant une IVG après 12 semaines d'aménorrhée, ou pour des femmes sans couverture sociale, notamment lors des périodes de tensions de l'offre en période estivale, par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de procédures et protocoles partagés ;
- garantir aux femmes la possibilité de s'exprimer concernant leurs attentes en matière de santé reproductive et leurs besoins en matière d'accès à l'IVG, en encourageant les approches de santé communautaire (associations de femmes, associations de quartier, ateliers santé-ville, contrats locaux de santé...)

(1) Les interruptions volontaires de grossesse en Île-de-France – 4 ans de suivi régional de 2012 à 2015 – ORS-IDF – décembre 2016

### Contact

#### Contacts presse :

**Emilie Puech**  
emilie.puech@ars.sante.fr  
01 44 02 01 06

**Marie Rannaud**  
marie.rannaud@ars.sante.fr  
01 44 02 01 73